

REGLEMENT COURSE DES LUCIOLES 2009

Edition sans classement final des participants

PRESENTATION

» **Tous les coureurs le savent, le bonheur n'est pas forcément confortable ... »**

La course des Lucioles est une course nature pédestre individuelle de nuit en semi autonomie sur chemins et sentiers balisés d'une distance de 19 Km sans classement final des participants.

Les règles d'éthique, pour le respect des personnes, le respect de la nature, le partage et la solidarité devront être suivies par chaque participant.

PARTICIPATION

La participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

L'épreuve est ouverte à tous à partir de 18 ans.

Un mineur doit obligatoirement avoir une autorisation parentale.

Tout participant s'engage à fournir la copie d'une licence sportive en cours de validité, ou un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve, à envoyer à

SPORTIPS GROUP - BP 80183 – 83602 Fréjus Cédex

HORAIRES & LIEUX

Départ 21h le Samedi 2 Mai 2009 – Place Germain Ollier 83520 ROQUEBRUNE/ARGENS

INSCRIPTIONS & TARIFS

Les inscriptions sont possibles à partir du site Internet www.sportips.fr au prix de 18 euros jusqu'au 01 Mai 2009 à 22h

REGLEMENTATION

Conformément à la décision du CDCHS du Var, de ne pas amoindrir l'impact des autres courses organisées dans le département le même week-end, cette édition 2009 ne présentera pas de classement final.

EQUIPEMENT

Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire. Les coureurs devront être équipés d'une lampe frontale, d'une couverture de survie et d'un sifflet. Une carte du parcours ainsi que les numéros de téléphone des secours seront fournis.

L'épreuve sera sécurisée : balisage fluo et postes de secours.

BALISAGE

Aucun balisage au sol ne sera effectué, afin de préserver l'environnement. Le balisage se fera à l'aide de rubalise fluo de couleur accrochée aux arbres.

SECURITE

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours en des endroits stratégiques. L'assistance médicale sera composée d'une unité mobile de premier secours et d'un médecin urgentiste.

Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche.

RAVITAILLEMENT

La COURSE DES LUCIOLES est une épreuve en autosuffisance partielle (esprit trail).

Deux postes de ravitaillement seront placés sur le parcours au 7^{ème} et au 14^{ème} Km.

Ils sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place.

A l'arrivée un ravitaillement sera également disponible.

RECOMPENSES

Un lot souvenir sera offert à chaque participant présent.

Plusieurs kits des fameuses lampes frontales Fénix seront offerts par tirage au sort.

SANCTIONS

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détritius, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié. (Aucune réclamation possible).

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

ASSURANCE ET RESPONSABILITE

La Maïf assure la manifestation sous le nr 3076448H. Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les membres de l'organisation ainsi que les participants. Il est néanmoins rappelé l'intérêt de souscrire des garanties d'assurance complémentaire couvrant notamment les dommages corporels. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les 30 jours qui suivent l'épreuve.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables, le départ peut être reporté de deux heures au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier la barrière horaire.

COORDONNEES ORGANISATEUR

ASCS Place Bellevue 83520 Roquebrune/Argens

Contact participants : Serge LOPEZ 06 12 06 95 67